



Pierre Souin

## Discours du Maire prononcé le 16 janvier dernier lors des vœux.

2015 fut une année tragique, qui restera dans la mémoire collective avec les terribles attentats de janvier et de novembre... Nous avons pris conscience que la barbarie n'est plus une ombre sinistre mais lointaine, mais qu'au contraire, elle peut frapper aussi ici, à tout moment, pour imposer la loi de la terreur et de la haine. Comme en janvier 2015, je crois qu'il faut montrer aux forces obscures et malfaisantes du terrorisme que nous restons debout, que nous voulons plus que jamais continuer à vivre dans les principes de la devise républicaine et que ces trois mots « Liberté, Egalité, Fraternité » sont en ce moment et plus que jamais le ¼ conducteur de nos existences.

Dans ces circonstances, je tiens à saluer tout particulièrement les représentants des services qui ont été exemplaires pendant ces sombres moments : je veux parler des forces de l'ordre, gendarmes et policiers, des services de sécurité, pompiers, membres de la sécurité civile et professionnels de la santé... Je crois que nous pouvons les applaudir et à travers eux, applaudir tous ceux qu'ils représentent. Pour autant, je crois aussi qu'il ne faut pas oublier la responsabilité de l'occident dans le grand désordre qui semble s'imposer dans certaines parties du monde: ceci perdurera tant qu'on continuera à faire preuve de complaisance avec les dictateurs qui poussent leurs peuples dans la misère et l'exode, voire dans les bras des terroristes ou avec des régimes dont on sait pertinemment qu'ils financent des offensives de haine et d'exclusion qui sont les bases arrières du terrorisme armé.

Comme je vous l'avais dit l'an passé, les collectivités territoriales sont mises à rude épreuve : l'Etat poursuit ses baisses de dotations, tout en imposant des prélèvements supplémentaires. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Comme j'aime bien rendre à César ce qui appartient à César, je rappelle que le FPIC est un « cadeau » de la majorité précédente, et que le père du FPIC est Monsieur Raffarin.

Mais le gouvernement actuel n'est pas en reste : sous prétexte de vouloir faire participer tous les échelons à la politique de modération budgétaire, il diminue les dotations aux collectivités en oubliant sciemment que ces dotations avaient été mises en place pour financer des charges que l'Etat transférait aux collectivités : les charges restent et parfois même augmentent, mais les financements s'amenuisent, voire disparaissent !

Quant à la simplification administrative dont on nous rebat les oreilles depuis bientôt quarante ans, les particuliers, les acteurs du monde économique et les élus cherchent encore où elle se dissimule !!! Toutes les normes, les contraintes et la « paperasserie » institutionnelles nous étouffent et sont un vrai frein à la volonté d'entreprendre.

Depuis quarante ans, l'Etat se fourvoie en soutenant directement ou indirectement les très grandes entreprises qui sont vouées à l'intérêt de leurs actionnaires : au contraire, ce sont les PME, PMI et artisans qui créent de l'investissement, de la richesse et de l'emploi dans ce pays, et ce sont ces petits acteurs locaux de l'économie qu'il faudrait aider et soutenir. Je continue à trouver toujours aussi insupportable le fait que l'Etat (et ce quelle que soit sa couleur politique) veuille rendre les collectivités territoriales partiellement responsables des difficultés de notre pays. Au risque de me répéter, je rappelle que sur les 2 000 milliards d'euros de la dette de la France, seuls 140 milliards sont imputables aux collectivités territoriales, mais ce ne sont que des dettes d'investissement, dont le remboursement est prévu dans le cadre d'emprunts dont l'échéancier est calé dans le temps, car contrairement à l'Etat, nous avons l'obligation de prévoir des budgets de fonctionnement en équilibre !

Coup de projecteur sur les dossiers de l'année 2015 à Marçq.

Les sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le bâtiment mairie-école ont été réalisés.

La rambarde de protection pour le cheminement piétonnier rue d'Andelu a été mise en place.

Le revêtement de sol de la salle du restaurant scolaire a été remplacé.

L'éclairage du stade Marie Leblan a été entièrement revu et refait.

Les courts de tennis des Bruyères ont également été refaits à neuf (reprises de fissures, peinture des courts et clôtures).

Toutefois, je tiens à signaler que pour ces deux dernières réalisations, elles ont été très rapidement dégradées : or il n'est pas exclu que des Marquois soient impliqués dans ces dégradations... Une enquête est actuellement en cours et s'il s'avère que si des responsabilités sont établies, il faudra évidemment qu'il y ait réparation. Les dégradations sur les biens publics ou privés sont insupportables et rien ne peut les justifier... Comme je l'ai dit au Major Marin (commandant la brigade de gendarmerie de La Queue-lez-Yvelines), ma plus grande crainte est qu'un Marquois excédé tombe nez-à-nez avec les fauteurs de troubles et décide de faire justice lui-même.

Nous avons mis en place un centre de loisirs qui fonctionne le matin, le soir (à des horaires étendus par rapport à ce que nous proposons avant), mais aussi le mercredi après-midi et sur certains créneaux de congés scolaires.

L'enfouissement des réseaux aériens dans la rue des Champs et dans la sente des Jardins a été réalisé par les entreprises Vialum et Allio TP, le bureau d'études JS étant en charge de la maîtrise d'oeuvre : il ne nous restera plus qu'une opération à conduire d'ici 2020 pour que 100 % des réseaux du village soient enfouis (nous aurons alors fait aussi bien que les communes de Thoiry et de Montfort-l'Amaury).

Les perspectives de l'année 2016 :

Vous avez tous compris qu'il faudra faire avec moins de moyens, et donc de manière prudente et si possible sans augmenter les taux communaux des impôts locaux. Cependant nous n'allons pas rester les bras croisés :

nous allons reprendre contact avec l'agence INGENIERY pour le dossier de l'équipement sportif couvert... je rappelle que l'agence Ingénierie Y est une émanation du Conseil Général destinée à apporter une aide aux collectivités rurales pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage ; en dehors d'une cotisation annuelle de un euro par habitant (ce qui reste modeste), toutes les prestations de l'agence sont gratuites. Cependant, nous avons appris qu'il ne serait sans doute pas possible d'être subventionnés par le Conseil départemental sur ce dossier. Ce qui ne nous empêche pas de vouloir déposer le permis de construire en 2016, et si possible avant l'été, pour pouvoir commencer les travaux au plus tôt.

Nous sommes actuellement sur une phase de réflexion pour une éventuelle mise en place de dispositifs de vidéo-surveillance dans quelques endroits stratégiques de la commune.

Au restaurant scolaire, un remplacement de la poutre située au-dessus de la baie vitrée doit être effectué.

Les peintures de deux classes à l'école ainsi que celles de la salle de restaurant scolaire seront réalisées dans l'année.

Des dispositifs de ralentissement type coussins berlinois seront mis en place sur certaines voies communales, et nous avons également prévu la reprise de marquages au sol (stationnement notamment) et le remplacement de panneaux de signalisation.

Le petit local de rangement de la salle Michel Cacheux va être entièrement dédié à l'association Marçq Energym : nous avions souhaité le faire au cours de l'automne 2015, mais les deux entités qui s'étaient positionnées pour la reprise du tatami de judo qui y est encore stocké nous ont fait faux bond. Ce local sera libéré d'ici les vacances d'hiver et équipé d'étagères.

Un aménagement de l'arrière-salle est également prévu, pour permettre une meilleure organisation du stockage du matériel du Comité des Fêtes, de celui de la commune et d'une partie du matériel de l'école, ainsi que des travaux d'aménagement pour satisfaire aux normes de sécurité (en constante évolution).

Nous allons lancer les études pour la restauration du lavoir communal et si possible les premiers travaux pour sa préservation.

Nous attendons le signal du conseil départemental pour la mise en place du nouveau programme d'aide aux communes en ce qui concerne la voirie (il ne sera plus triennal, mais peut-être quadriennal, voire quinquennal), afin de reprendre les réfections de voirie sur le territoire communal.

Nous allons également équiper les différents lieux de pratiques sportives ou d'accueil du public de débris brillateurs, et je remercie ici messieurs Gérard Millet (responsable de la caisse locale du Crédit Agricole) et Stéphane Crémoux (directeur de l'agence de Maule) qui ont permis la mise en place du premier débris brillateur à Marçq, entièrement financé par le Crédit Agricole, à la salle Michel Cacheux. Une formation aux premiers secours et à l'utilisation du débris brillateur sera organisée, en direction des éducateurs, des dirigeants d'associations et du personnel communal dans un premier temps, vraisemblablement sous l'égide de la Croix-Rouge.